

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2013

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2012 - (N° 1083)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF4

présenté par
M. Eckert, rapporteur général

ARTICLE 8

A l'alinéa 2, après les mots : « lois de finances et de », insérer les mots : « la mission de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.